



RIGUEUR ET AUDACE  
EN INGÉNIERIE

PR5.1.4  
Agrandissement du lieu d'enfouissement  
technique de Neuville

MRC Portneuf

6212-03-116



Boucherville, le 7 janvier 2009

Madame Francine Audet  
**Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs**  
Direction des évaluations environnementales  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
Québec (QC) G1R 5V7

**Objet: Étude d'impact du projet d'agrandissement du LES de Neuville**  
**Compléments aux informations demandées par la DSP de la Capitale-Nationale**  
N/Réf. : 5846-5-M137 (60ET)

Madame Audet,

Cette lettre a pour but de répondre aux commentaires additionnels de la DSP de la Capitale-Nationale qui ont suivi l'envoi des compléments aux informations au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), datés du 18 décembre 2008.

Nous aimerions toutefois rappeler que nous avons déjà répondu à l'ensemble de ces questions et commentaires de la DSP de la Capitale-Nationale. Nous reprenons donc ici l'ensemble des réponses déjà fournies avec des précisions lorsque cela est possible. Afin de faciliter le suivi et la compréhension du texte, l'ordre des commentaires de la note interne de madame Renée Levaque, M.Sc., Conseillère en santé environnementale de la DSP de la Capitale-Nationale (document non daté accompagnant la lettre de M. Guy Sanfaçon datée du 17 décembre 2008) a été conservé.

#### Rapports annuels :

Tel que mentionné dans la note interne de Mme Levaque ainsi que par M. Marc-André Trudel, directeur général de la RRGMRP lors d'une conversation téléphonique tenue avec celle-ci le 11 décembre 2008, les tableaux de mise en œuvre du PGMR (déjà fournis par la RRGMRP à Mme Levaque) tiennent lieu de rapport annuels. En effet, ces tableaux exhaustifs présentent l'ensemble des activités prévues au PGMR ainsi que l'année de réalisation effective ou prévue. Ils sont mis à jour à chaque année et constituent un bilan de tout ce qui a été entrepris concrètement depuis l'entrée en vigueur du PGMR et ce, année après année. Ils dressent également un portrait des activités à mettre en place dans le futur. Vous trouverez ci-joint une copie des tableaux de mise en œuvre.

À cela s'ajoute les calculs de performances globales permettant de valider l'efficacité de l'ensemble des mesures mises de l'avant. Tel que mentionné à Mme Levaque par courriel le 11 décembre 2008 (courriel de madame Dominique Genois, coordonatrice à la RRGMRP), les taux de diversion et de récupération sont mis à jour chaque année depuis 2006 et 2007 respectivement.

.../2

P:\58465M137\DOC-PROJ\60160ET\Reponses 2e vague de questions\Questions PGMR\Letre réponses et pièces jointes\Let\_FAudet 09-01-07.doc

BÂTIMENT ■ INFRASTRUCTURE ■ ÉNERGIE ■ INDUSTRIEL

1205, rue Ampère, bureau 310, Boucherville (Québec) J4B 7M6  
Téléphone : (450) 655-8440 Télécopieur : (450) 655-7121 bpr.ca



RIGUEUR ET AUDACE  
EN INGÉNIEURIE

- 2 -

L'absence de données complètes en 2005 (mis à part une estimation du taux de diversion) est causée par la restructuration des organismes gestionnaires des matières résiduelles du territoire couvert par le PGMR (création de la RRGMRP). Rappelons qu'antérieurement à la création de la RRGMRP, les matières résiduelles étaient gérées par chacune des municipalités qui ne comptabilisaient aucune statistique.

#### Révision du PGMR

Concernant la révision du PGMR prévue pour 2009, elle n'a pas été retardée comme le spécifie Mme Levaque dans sa note interne. De plus, tel que mentionné par téléphone à Mme Levaque, le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004, et en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, celui-ci doit être révisé cinq (5) ans après sa mise en vigueur, soit le 1<sup>er</sup> juin 2009. À partir de ce moment, un délai d'un an est accordé pour la réalisation de la révision. À ce titre, vous trouverez ci-joint une correspondance entre Mme Dominique Genois de la RRGMRP et Mme Sophie Taillefer de Recyc-Québec confirmant le tout.

#### Taux de diversion

Les taux de diversions ont déjà été présentés à la réponse de la question QC-7 du *Chapitre 8 : Réponses aux questions du MDDEP volume 1 de 2* daté de juillet 2008. Ces taux étaient de 16,3 % en 2005, 18,3 % en 2006 et 28,3 % en 2007. Vous trouverez ci-joint le détail du calcul pour 2006 et 2007.

#### Atteinte des objectifs

Concernant les objectifs de valorisation du PGMR, ils correspondent à ceux de la Politique actuellement en vigueur. Tel que mentionné précédemment les indicateurs quantitatifs d'atteinte des objectifs utilisés sont le taux de diversion et le taux de récupération. Concernant les taux de diversions, ils ont été présentés précédemment. Concernant le taux de récupération, il était de 34 % en 2007, tel que présenté à la réponse de la QC-36 du document daté de décembre 2008. L'objectif global de mise en valeur pour le secteur municipal est de 60 %. Vous trouverez ci-joint les détails de calculs pour le taux de récupération en 2007.

Les résultats pour 2008 devraient être disponibles au début de l'année 2009.

#### Efforts de mise en valeur

En ce qui a trait à la démonstration à l'effet que l'agrandissement du LET de Neuville s'intègre dans le PGMR, selon nous, elle a été faite car la RRGMRP a réalisé la presque totalité des activités prévues au PGMR et les objectifs quantitatifs de mise en valeur sont en hausse constante depuis son entrée en vigueur. La seule intervention majeure à venir est la gestion des matières putrescibles. D'ailleurs actuellement, tous les efforts sont déployés pour trouver la meilleure solution et ce, au meilleur coût possible afin de tenir compte de la capacité à payer des contribuables. La gestion des matières putrescibles doit obligatoirement être mise en œuvre avant la fin du contrat de collecte et de transport des matières résiduelles qui se termine le 31 décembre 2010.

.../3



Le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Neuville et sa durée de vie prévue n'ont aucun effet sur les efforts de mise en valeur qui devront être faits par la Régie, puisque l'atteinte des objectifs de récupération relève d'une politique gouvernementale.

La Régie a déjà mis beaucoup d'efforts et entend continuer dans le même sens pour implanter les 3RV mais il faut considérer qu'il y aura toujours une quantité de déchets ultimes devant être enfouie et en ce sens, l'agrandissement du lieu d'enfouissement de Neuville est nécessaire pour répondre au besoin de la population desservie par la RRGMRP tel que démontré dans l'étude d'impact (Chapitre 1, section 1.3).

Toutes les activités prévues dans le PGMR pour la mise en valeur des matières résiduelles sont contenues dans les tableaux de mise en œuvre présentés à plusieurs reprises précédemment et joint à la présente lettre. La MRC et la RRGMRP misent sur ces activités pour atteindre les objectifs de valorisation et prolonger le plus possible la durée de vie du futur LET de Neuville.

Enfin, rappelons que toutes les mesures de suivi, ainsi que les objectifs de mise en valeur seront mis à jour lors de la révision du PGMR prévue pour 2009. Rappelons également qu'une nouvelle Politique devrait voir le jour prochainement, que de nouvelles directives devraient aussi être émises par Recyc-Québec à ce sujet et que la révision du PGMR en tiendra compte.

Espérant le tout conforme à vos attentes, recevez, Madame Audet, nos salutations les meilleures.

William Rateaud, géo, M.Sc.  
Chargé de projets

WR/sd

p.j. : Tableaux de mise en œuvre du PGMR  
Correspondance entre Mme Dominique Genois de la RRGMRP et Sophie Taillefer de Recyc-Québec  
Taux de diversion 2006 et 2007  
Taux de récupération 2007

c.c. : MM. Guy Sanfaçon, MSSS  
Jean-Luc Mercure, RRGMRP  
Marc-André Trudel, RRGMRP  
Stéphen Davidson, BPR

## Dominique Genois

---

De: Sophie Taillefer [s.taillefer@recyc-quebec.gouv.qc.ca]  
Envoyé: 5 janvier 2009 09:53  
À: Dominique Genois  
Objet: Révision du PGMR de la MRC de Portneuf

Bonjour Mme Genois,

Le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004 et, en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, celui-ci doit être révisé cinq ans après sa mise en vigueur, soit le 1<sup>er</sup> juin 2009. Le processus de révision doit être amorcé par l'adoption d'une résolution par le conseil de la municipalité régionale (article 53.11).

Rappelons que la procédure prévue aux articles 53.11 à 53.22 pour l'adoption du plan de gestion s'applique à toute modification ou révision du plan. Toutefois, on précise au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 53.23 que : «... compte tenu des adaptations nécessaires et des dispositions particulières suivantes : si l'économie générale du plan n'est pas remise en cause à l'occasion de sa modification ou révision, le plan modifié ou révisé n'est pas soumis à la consultation publique.»

À la lumière de l'interprétation qui nous a été soumise par nos conseillers juridiques, l'économie générale du plan se définit par sa structure et ses grandes orientations. Des changements affectant les éléments que doit contenir un plan en vertu de l'article 53.9 pourraient remettre en cause l'économie générale du plan. L'impact d'un changement au PGMR sur les personnes (morales ou physiques) situées sur son territoire devrait également guider la détermination de la remise en cause ou non de l'économie générale du plan.

La révision du PGMR doit être orientée vers l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles actuelle qui restera en vigueur tant qu'une nouvelle Politique ne sera pas adoptée. Les travaux de révision de votre PGMR pourraient inclure, notamment, une mise à jour du recensement des organismes et entreprises qui œuvrent sur le territoire dans le domaine de la récupération, de la valorisation ou de l'élimination des matières résiduelles et de l'inventaire des matières résiduelles générées sur votre territoire, la réalisation d'un bilan des actions mises en place incluant le calcul des taux de récupération et la révision des mesures non réalisées et/ou le développement de nouvelles mesures, l'élaboration de nouvelles prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre sur un horizon de cinq ans, soit la période fixée pour la révision du plan.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute question ou renseignement complémentaire.

Meilleures salutations,

Sophie Taillefer  
Responsable du suivi des PGMR et des matières organiques  
RECYC-QUÉBEC  
141, avenue du Président-Kennedy, 8<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2X 1Y4  
Téléphone : 514 352-5002 poste 2310  
Site Internet : [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca)

Bilan 2007 / Régie régionale de la gestion des matières résiduelle de Portneuf

Catégories de matières	Quantité récupérée (tonnes/an)	Quantité récupérée (kg/pers/an)	Quantité éliminée (tonnes/an)	Quantités générées rural (t/an)	% rural	Quantités générées un/familiales (t/an)	% un-familiales	Quantités générées 2 à 9 logements (plex) (t/an)	% 2 à 9 logements	Quantités générées multilogements 10 logements et plus (t/an)	% 10 logements et plus	Quantité générée (tonnes/an)	Potentiel valorisable (%)	Quantité potentiellement valorisable (tonnes/an)	Taux de récupération sur quantité générée	Taux de récupération sur quantité potentielle	Objectifs de la Politique 1998-2008 - secteur municipal
Papier et carton (incluant les contenants multicouches)	3 640.1	61.5	238.2	3 544.4	17.73%	0.0	20.05%	330.1	21.38%	3.9	22.46%	3 878.4	96%	3 723.2	94%	98%	60%
Verre	1 050.9	17.7	110.5	1 980.5	5.41%	0.0	5.53%	79.7	5.16%	1.1	6.43%	1 161.4	87%	1 010.4	90%	104%	60%
Métaux	250.9	4.2	189.5	594.1	2.97%	0.0	2.37%	45.8	2.96%	0.5	2.75%	640.4	100%	640.4	39%	39%	60%
Plastiques	560.1	9.3	1 041.9	1 486.3	7.44%	0.0	6.84%	114.2	7.39%	1.5	8.66%	1 602.0	76%	1 217.5	35%	46%	60%
<i>Sous-total matières collecte sélective</i>	<i>5 502.0</i>	<i>92.9</i>	<i>1 780.1</i>	<i>6 705.4</i>	<i>33.55%</i>	<i>0.0</i>	<i>34.78%</i>	<i>569.7</i>	<i>36.90%</i>	<i>0.0</i>	<i>40.30%</i>	<i>7 282.1</i>	<i>91%</i>	<i>6 391.5</i>	<i>76%</i>	<i>83%</i>	<i>60%</i>
Matières putrescibles	632.5	10.7	8 846.5	8 942.4	44.74%	0.0	46.24%	530.2	34.34%	6.4	37.20%	9 479.0	100%	9 479.0	7%	7%	60%
Encombrants (électroménagers et meubles récupérés à des fins de recyclage)	238.0	4.0	1 693.7	1 786.7	8.94%	0.0	7.77%	143.3	9.28%	1.7	9.96%	1 931.7	100%	1 931.7	Non déterminé	Non déterminé	60%
Appareils de technologie de l'information et de communication (TIC)	0.0	0.0	130.4	124.7	0.62%	0.0	0.52%	5.7	0.37%	0.0	0.15%	130.4	100%	130.4	0%	0%	Aucun objectif
Meubles	Reemploi non comptabilisé	Reemploi non comptabilisé	164.3	140.2	0.70%	0.0	0.75%	24.0	1.55%	0.1	0.45%	164.3	0%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	60%
Residus domestiques dangereux (RDD)	56.1	0.9	100.3	142.0	0.71%	0.0	0.65%	14.2	0.92%	0.1	0.55%	156.3	100%	156.3	36%	36%	75%
Textiles (récupérés à des fins de recyclage)	30.0	0.5	690.3	669.9	3.35%	0.0	2.77%	49.7	3.22%	0.7	4.24%	720.3	83%	597.8	Non déterminé	Non déterminé	50%
Contenants consignés (boissons gazeuses et CRU)	313.8	5.3	110.0	329.4	1.65%	0.0	1.42%	30.3	1.96%	0.5	2.65%	423.8	100%	423.8	74%	74%	80%
Autres résidus	S/O	S/O	464.2	436.7	2.19%	0.0	1.67%	27.0	1.75%	0.5	2.83%	464.2	0%	0.0	S/O	S/O	S/O
<b>Total selon moyennes générées sans CRD récupérés (tonnes)</b>	<b>6 772.4</b>	<b>114.4</b>	<b>14 838.4</b>	<b>19 985.865</b>	<b>100.00%</b>	<b>0.000</b>	<b>100.0%</b>	<b>1 544.078</b>	<b>100.0%</b>	<b>17.268</b>	<b>100.0%</b>	<b>21 610.8</b>	<b>92%</b>	<b>19 946.1</b>	<b>31%</b>	<b>34%</b>	<b>60%</b>
<b>Total selon moyennes générées sans CRD récupérés (kg/n.o.)</b>	<b>307.3</b>	<b>678.4</b>										<b>980.7</b>		<b>905.2</b>			
<b>Total selon moyennes générées sans CRD récupérés (kg/pers)</b>	<b>114.4</b>	<b>250.6</b>	<b>#REF!</b>	<b>#REF!</b>		<b>#REF!</b>		<b>#REF!</b>		<b>#REF!</b>		<b>365.0</b>		<b>336.8</b>			
<b>Total réel sans CRD récupérés (tonnes/an)</b>	<b>6 772.4</b>	<b>114.4</b>	<b>16 524.1</b>									<b>21 296.5</b>	<b>92%</b>	<b>21 501.9</b>	<b>29%</b>	<b>31%</b>	<b>60%</b>
<b>Total réel sans CRD récupérés (kg/n.o./an)</b>	<b>307.3</b>	<b>-</b>	<b>749.9</b>									<b>1 057.2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total réel sans CRD récupérés (kg/pers/an)</b>	<b>114.4</b>	<b>-</b>	<b>279.1</b>									<b>393.4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Différence entre total réel généré et total selon moyennes générées (tonnes)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 685.6</i>									<i>1 685.6</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>



### Calcul de performance - Bilan 2006 RRGMRP

Catégorie	Tonnage	Détails
Ordures collectées enfouissables	25678.57	11 583,92t par Matrec; 14 094,65t par S.S.D.P.
Matières recyclables collectées	5008.24	2167,5t par Matrec; 2840,74t par Gaudreau
Matières putrescibles (composteurs domestiques)	170	Depuis 2004, 1700 composteurs vendus par la Régie X 100 kg/composteur
Matières putrescibles collectées	47.3	Projet-pilote de collecte des putrescibles à Saint-Raymond
Pneus récupérés	93.24	10 360 pneus d'auto (poids moyen: 9 kg/pneu)
Résidus domestiques dangereux	38.66	4,9t de piles; 31,6 t d'huiles et peintures; 2,08t de propane)
Résidus verts	81.43	5,4t de sapins; 75,99t de feuilles et herbes
Métaux	314	313,1t de métaux; 0,9t d'aluminium-fer
<b>TOTAL (tonnes)</b>	<b>31431.44</b>	

Taux annuel de diversion (%) =	$\frac{\text{Quantité annuelle de matières valorisées (t)} \times 100}{\text{Quantité totale annuelle de résidus générés}}$
Taux annuel de diversion (%) =	$\frac{5752.87 \times 100}{31431.44} = \mathbf{18,3\%}^1$

<sup>1</sup> Les tonnages de récupération par la Ressourcerie et les ouvriers de la région ainsi que les contenants consignés récupérés ne sont pas inclus dans ce calcul.

**Calcul de performance - Bilan 2007 RRGMRP**

CATEGORIE	TONNAGE	DETAILS
<b>Matières enfouies</b>		
Ordures collectées enfouissables	25285.57	11 325,27t par Matrec; 13 960,30t par S.S.D.P.
Petites remorques- Eco-centre - rejets pour enfouissement	2532	5064m <sup>3</sup> de déchets apportés à l'Eco-centre
<b>Sous-total A</b>	<b>27817,57</b>	
<b>Matières valorisées</b>		
Matières recyclables collectées	5502.4	2515,75 t par Matrec; 2986,65t par Gaudreau
Matières putrescibles (composteurs domestiques)	217.4	Depuis 2004, 2174 composteurs "Machine à terre" vendus par la Régie X 100 kg/composteur
Matières putrescibles collectées	0	Aucune collecte porte en porte de matières putrescibles en 2007
Pneus récupérés	86.29	9 588 pneus d'auto (poids moyen: 9 kg/pneu)
Résidus domestiques dangereux	56.06	4,65t de piles; 48,95 t d'huiles et peintures; 2,46t de propane)
Résidus verts	337.45	13,55t de sapins; 323,9t de feuilles et herbes
Plastiques agricoles	7.89	5,31t du projet-pilote et 2,58t par apport volontaire à l'Eco-centre
Métaux	413.74	(0,31t aluminium-fer; 107,46 t métaux --> Régie sans Eco-centre)+ 305,97 Eco-centre --> SNF
Matériaux secs -Eco-centre (arrivage de conteneurs) par Matrec	82.93	
Matériaux de construction - Eco-centre	367.42	
Petites remorques- Eco-centre - bois	3160.5	
Petites remorques- Eco-centre - carton	165	
Petites remorques- Eco-centre - plastique	78	
Petites remorques- Eco-centre - briques-béton	149	
Bois transbordé depuis St-Raymond et St-Alban vers l'Eco-centre	399.15	335,48t depuis le L.E.S. de St-Raymond; 63,67t depuis le D.M.S. de St-Alban
Carton, plastique et papier (conteneurs ) transbordés	20.31	3,06t de mixte; 14,98t de carton; 2,27t de plastique depuis L.E.S. de St-Raymond
<b>Sous-total B</b>	<b>11043,54</b>	
<b>TOTAL de A+B</b>	<b>38861,11</b>	

Le **Taux annuel de diversion** représente le pourcentage de matières résiduelles détournées de l'élimination (enfouissement).

Taux annuel de diversion (%) =  $\frac{\text{Quantité annuelle de matières valorisées (t/an)} \times 100}{\text{Quantité totale annuelle de résidus générés}}$

Taux annuel de diversion (%) =  $\frac{1104354,00}{38861,11} = \mathbf{28.42\%}$

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE PORTNEUF  
ÉCHÉANCIER DE MISE EN OEUVRE 2004-2008

INTERVENTIONS	Échéancier révisé	Année				
		2004	2005	2006	2007	2008
<b>ADMINISTRATION ET GESTION</b>						
• Adoption d'un règlement édictant le PGMR et publication, dans Le Courrier de Portneuf, d'un avis signifiant l'adoption du PGMR, accompagné de son sommaire.	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT	Réalisé				
• Transmission du PGMR à toutes les municipalités de la MRC, aux membres du comité de coordination et aux membres de la Commission de consultation.	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT	Réalisé				
• Budget attribué à la coordination de la gestion des matières résiduelles (Ressource humaine, honoraires professionnels, etc).	Récurrent <input checked="" type="checkbox"/> FAIT	Récurrent				
• Après l'entrée en vigueur du PGMR (1 <sup>er</sup> juin 2004), adoption officielle par la MRC de Portneuf et chacune des municipalités, des principes, orientations et objectifs de la <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008</i> , Préparation d'un modèle de résolution pour la MRC et les municipalités et suivi auprès du conseil.	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT		Réalisé			
• À compter de l'entrée en vigueur du PGMR et conformément à l'article 53.25 de la LQE, adoption par la MRC de Portneuf, d'un règlement relié à sa décision de limiter l'élimination sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire, à l'exception des matières provenant des municipalités actuellement partenaires (Lac-St-Joseph, Shannon, Fossambault-sur-le-Lac, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Notre-Dame-de-Montauban).	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT	Réalisé				
• Création de la Régie régionale de Portneuf. <i>Entente approuvée par le MAMM le 26 novembre 2004.</i>	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT	Réalisé				
• Les municipalités sont tenues de mettre leur réglementation en conformité avec le PGMR dans un délai de 12 mois à compter de son adoption. <i>(Rl. art. 53.24. LQE)</i> <i>Réviser la réglementation actuelle (règlements sur les déchets, boues, permis et certificats, etc.) pour la rendre conforme au PGMR et adoption de règlements relatifs à l'enlèvement des matières résiduelles (matières recyclables, résidus domestiques).</i>						Projet de règlement débuté  À faire en 2008-2009

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE PORTNEUF  
ÉCHÉANCIER DE MISE EN OEUVRE 2004-2008

INTERVENTIONS	Échéancier révisé	Année				
		2004	2005	2006	2007	2008
<ul style="list-style-type: none"> <li>Modalités de soutien de la Régie à la Ressourcerie de Portneuf afin 1) de contribuer à la réduction à la source et au réemploi et, 2) de lui permettre, dans les cinq premières années du PGMR, de restructurer financièrement ses opérations en fonction des orientations et objectifs du PGMR.</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT			<b>Collaboration - point de dépôt RDD implanté à la Ressourcerie</b>	<b>Début du support des activités de la Ressourcerie et les autres ouvroirs (juin 2007)</b> <b>Prêt de la bâtisse de la Régie au D.M.S. de St-Alban</b>	<b>Organisation de rencontres et réseau de contact entre les ouvroirs et la Ressourcerie.</b>  <b>Achat d'une balance par la Régie pour la Ressourcerie.</b>
<b>ÉTUDES TECHNIQUES ET PROJETS PILOTES</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de mécanismes et d'éléments de suivi annuels permettant à la MRC de contrôler le cheminement des matières résiduelles de son territoire et de vérifier l'atteinte des objectifs du PGMR, par type de matières et par secteur de la Politique 1998-2008, notamment :             <ul style="list-style-type: none"> <li>quantité de matières valorisées recueillies par habitant;</li> <li>quantité de matières valorisées recueillies par ICI-CD;</li> <li>quantité de résidus recueillis par habitant;</li> <li>quantité de résidus recueillis par ICI-CD;</li> <li>coût de la cueillette des matières valorisées par tonne métrique;</li> <li>coût de la cueillette des matières valorisées par ICI-CD;</li> <li>coût de la cueillette des résidus par tonne métrique;</li> <li>coût de la cueillette des résidus par ICI-CD;</li> <li>nombre de plaintes par 1 000 habitants.</li> </ul> </li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT			<b>Calcul du taux de diversion</b>	<b>Des statistiques et des rapports ont été produits en conformité avec les exigences de Recyc-Québec (en continu) et du MDDEP</b>	<b>Selon les exigences des rapports demandés (ex. coûts nets de la collecte sélective) Recyc-Québec</b>  <b>Calcul du taux de récupération</b>

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE PORTNEUF  
ÉCHÉANCIER DE MISE EN OEUVRE 2004-2008

INTERVENTIONS	Échéancier révisé	Année				
		2004	2005	2006	2007	2008
<p><i>Instaurer un mécanisme permanent de collecte des données et en faire une mise à jour, au besoin;</i>  <i>Consulter la Régie et, dans certains cas, les entrepreneurs qui assurent la collecte;</i>  <i>Pourrait prévoir dans les contrats de collecte, l'obligation de fournir des statistiques sur les matières résiduelles concernées;</i>  <i>Préparer des grilles, tableaux ou questionnaires de collecte de données;</i>  <i>Prévoir la fréquence de collecte des données et un mode de fonctionnement pour le suivi de la collecte des données (uniformiser pour l'ensemble du territoire);</i>  <i>Concevoir un outil (tableau de bord, rapport ou autre) permettant de synthétiser l'information relative à l'évolution des mesures inscrites au PGMR;</i>  <i>Identifier les calculs de performances (Rf AOMGMR, rapport final sur l'analyse des indicateurs de performance, etc).</i></p>					Calcul de performance (Taux de diversion) a été calculé pour 2006	Calcul de performance (Taux de diversion) a été calculé pour 2007
<p>• <b>Évaluation, par la Régie, de la possibilité, à l'échéance des contrats actuellement en vigueur, d'implanter des collectes et des transports publics dans la MRC.</b>  <i>Tenir à jour l'information concernant les ententes et les contrats liés à la cueillette et à la disposition des matières résiduelles sur le territoire;</i>  <i>En collaboration avec la régie et le comité de suivi du PGMR, évaluer la performance des modes de collecte et faire ses recommandations au conseil.</i></p>	2009					Les contrats de collecte sont donnés jusqu'en 2010. À évaluer en 2009
<p>• <b>Utilisation des permis de ventes-débarras émis par les municipalités afin d'obtenir des données sur le cheminement des matières résiduelles.</b>  <i>Instaurer un mécanisme permanent pour l'obtention des données sur les permis de vente-débarras.</i></p>					A vérifier mais non prioritaire (compliqué à instaurer avec 23 municipalités)	
<p>• <b>Classification trimestrielle du rendement du secteur « municipal » en lien avec 1) les mesures utilisées et, 2) le plan de communication.</b>  <i>Établir un système permettant d'évaluer le rendement des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles et des moyens de communication utilisés pour atteindre les objectifs véhiculés dans le PGMR;</i>  <i>Dresser un bilan des résultats à tous les trois mois et proposer, s'il y lieu, de nouvelles mesures ou de nouveaux moyens de communication.</i></p>	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT					Bilan annuel produit pour les activités de communications (bilan de la coordonnatrice)

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE PORTNEUF  
ÉCHÉANCIER DE MISE EN OEUVRE 2004-2008

INTERVENTIONS	Échéancier révisé	Année				
		2004	2005	2006	2007	2008
<p>• Identification et évaluation des activités actuelles et potentielles de valorisation des boues en fonction du centre régional de traitement des boues de Deschambault et des capacités dans le territoire de la MRC.</p>	<p>2007 <input checked="" type="checkbox"/> FAIT</p>				<p>Vérification en cours d'année/ municipalité Deschambault</p> <p>Inventaire et évaluation faite par les ingénieurs</p>	
<p>• Évaluation trimestrielle des volumes de matières putrescibles collectées dans le secteur « municipal ».</p> <p><i>Établir un système permettant d'évaluer les quantités de matières putrescibles collectées sur le territoire (résidus verts, résidus de table);</i></p> <p><i>Dresser un bilan des résultats à tous les trois mois et proposer, s'il y lieu, de nouvelles mesures.</i></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> FAIT en partie. À faire lors de la collecte des putrescibles en 2011.</p>			<p>Projet-pilote de collecte des matières putrescibles à St-Raymod.</p>	<p>Données comptabilisées pour les coll. de sapins, d'herbes et de feuilles</p>	<p>Lors de l'implantation de la collecte des matières putrescibles au prochain contrat (01-01-2011)</p>
<p>• Évaluation de la possibilité d'implanter un mode permanent de récupération des textiles en collaboration avec les organismes concernés.</p> <p><i>Effectuer des recherches pour voir ce qui se fait ailleurs;</i></p> <p><i>Voir si possibilité de partenariat entre la Ressourcerie et ouvriers sur le territoire;</i></p> <p><i>Proposition au comité de suivi du PGMR.</i></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> FAIT</p>				<p>Début d'une série de rencontres Régie-Ressourcerie et ouvriers régionaux</p>	<p>Établissement d'un partenariat Régie-Ressourcerie et ouvriers. Projet de la Ressourcerie.</p>
<p>• Évaluation de l'implantation d'une déchetterie dans la MRC.</p> <p><i>Effectuer des recherches auprès de MRC et de municipalités qui ont une déchetterie sur leur territoire;</i></p> <p><i>Soumettre au comité de suivi qui fera ses recommandations au conseil.</i></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> FAIT</p>				<p>Pas une déchetterie mais un Éco-centre à Neuville. Ouvert depuis mars 2007.</p>	

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE PORTNEUF  
ÉCHÉANCIER DE MISE EN ŒUVRE 2004-2008

INTERVENTIONS	Échéancier révisé	Année				
		2004	2005	2006	2007	2008
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'un bilan concernant les impacts financiers et sociaux de l'implantation d'une tarification au poids. <i>Effectuer des recherches auprès de municipalités qui effectuent une tarification au poids des matières résiduelles sur leur territoire (Rf Cap-Rouge?);</i> <i>Évaluer les impacts à partir d'expériences vécues ailleurs.</i></li> </ul>	2008 <input checked="" type="checkbox"/> FAIT				Pour les ICI – CD (à l'Éco-centre et aux L.E.S.). En cours d'évaluation pour la collecte des ICI.	Formation d'un comité technique pour la révision du mode de tarification de la quote-part des municipalités. Rapport final présenté en juin 2008.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de l'intégration des ICI à la collecte de matières putrescibles. <i>Voir si la collecte des matières putrescibles générées par les ICI se fait ailleurs;</i> <i>Dresser l'inventaire des épiceries, restaurants et autres commerces et industries oeuvrant dans le domaine de l'alimentation;</i> <i>Estimer la quantité de matières putrescibles générées à partir des études disponibles.</i></li> </ul>	A déterminer					À préciser lors de la révision du PGMR.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de la possibilité d'implanter une plate-forme de compostage dans la MRC lorsque les taux de récupération auront atteint environ 10 %.</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT (Rf Enviroval)	Enviroval fondé en 2002				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de la possibilité d'implanter un centre de tri dans la MRC lorsque les taux de récupération auront atteint plus de 20 %.</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT			Évalué et ce ne serait pas rentable. Remplacé par l'Éco-centre de Neuville.		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de la possibilité d'implanter un dépôt permanent de résidus domestiques dangereux dans la MRC lorsque les taux de récupération auront atteint environ 10%.</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT			RDD sont inclus avec Éco-centre et au L.E.S. sauf pour le commercial. Certains RDD récupérés à la Ressourcerie.	Campagne de sensibilisation avec FQM et Éco-peinture pour la récupération des contenants de peinture.	Poursuite des activités de sensibilisation sur les RDD. Cueillette des RDD aux points de service de la Régie et Ressourcerie.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE PORTNEUF  
ÉCHÉANCIER DE MISE EN OEUVRE 2004-2008

INTERVENTIONS	Échéancier révisé	Année				
		2004	2005	2006	2007	2008
• Évaluation, par la MRC, de la possibilité d'implanter un programme de compostage domestique pour le secteur municipal.	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT	Implanté en 2004. Série de formations tenues dans différentes municipalités et vente de composteurs domestiques.	Série de 5 formations tenues dans différentes municipalités et vente de composteurs domestiques.	Série de 5 formations tenues dans différentes municipalités et vente de composteurs domestiques.	Série de 6 formations tenues dans différentes municipalités et vente de composteurs domestiques.	Série de 5 formations tenues dans différentes municipalités et vente de composteurs domestiques.
• Révision quinquennale du PGMR.	2009					Adopté de 2004 → révision en 2009 et selon les indications qui seront fournies par Recyc-Québec.
<b>COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ÉQUIPEMENTS</b>						
• Instauration, par la Régie, de collectes spéciales sur l'ensemble du territoire (feuilles, arbres de Noël, encombrants, etc.) dans un contexte de sensibilisation.	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT			Déjà en place dans 16 des 24 municipalités.		Pour toutes les municipalités depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2008.
• Implantation d'une collecte « résidus » porte à porte avec des bacs de 200 litres ou plus et 1060 litres (6 logements et plus) sur l'ensemble du territoire.	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT	Réalisé				
• Harmonisation par la MRC et la Régie, sur l'ensemble du territoire de la MRC, des contrats de collecte et de transport. (1 <sup>er</sup> échéancier 31-12-2005) <i>Réviser les contrats de collecte et les rendre conformes au PGMR, notamment en uniformisant les collectes et en tenant compte des équipements (contenants, bacs, etc).</i>	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT					1 <sup>er</sup> janvier 2008, tous les contrats de coll. des ordures= 1 seul entrepreneur.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE PORTNEUF  
ÉCHÉANCIER DE MISE EN OEUVRE 2004-2008

INTERVENTIONS	Échéancier révisé	Année				
		2004	2005	2006	2007	2008
<ul style="list-style-type: none"> <li>Tarifification uniformisée sur le territoire de la MRC, par la Régie, de la collecte, de la valorisation et de l'élimination sur l'ensemble du territoire. <i>À inclure dans les futurs règlements de la MRC et de la Régie.</i></li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT	Réalisé				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prolongation, par la Régie, de la durée de vie utile des sites d'élimination actuels afin de permettre de réaliser des économies compte tenu des coûts nécessaires à la fermeture, à la post-fermeture ou à l'ouverture potentielle d'un lieu d'élimination technique.</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT		Début des études pour l'agrandissement du LES de Neuville		Études en cours. Selon les rapports et les recommandations des ingénieurs.	Le rapport d'étude d'impact a été déposé au MDDEP.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Implantation d'une collecte putrescible porte-à-porte pour le secteur « municipal », dans toutes les municipalités de la MRC avec un bac de 200 litres ou plus et, pour les six logements et plus, avec un bac de 1 060 litres. <i>Adoption d'un règlement relatif à l'enlèvement des matières putrescibles; Réviser les cahiers de charge pour les rendre conformes à cette mesure.</i></li> </ul>	(A l'échéance des contrats)			Recherche d'autres alternatives étant donné le coût exorbitant.	Analyse d'autres méthodes de collecte et de traitement.	Poursuite de la démarche d'étude. Évaluation de la possibilité de partenariat.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Implantation d'une collecte sélective porte-à-porte pour le secteur « municipal » dans toutes les municipalités de la MRC avec un bac de 360 litres et, pour les six logements et plus, un bac de 1 060 litres. (1<sup>re</sup> échéance 31-12-2005) <i>Réviser les cahiers de charge pour les rendre conformes à cette mesure; Instaurer ce type de collecte après l'échéance des contrats actuels.</i></li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT			Fait au fur et à mesure.	Complété. Les 23 municipalités sont desservies avec des bacs de 360 litres.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Implantation, par la Régie, de deux points de service de la Ressourcerie de Portneuf.</li> </ul>	Modifié			Installation pour la récupération des huiles, de la peinture et des bouteilles de propane expirées	Entente avec la Ressourcerie et les autres ouvriers- Utilisation de la bâtisse au D.M.S. St-Alban	Soutien au projet de partenariat entre les ouvriers et la Ressourcerie. La Régie accorde une subvention à la Ressourcerie pour ses projets.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE PORTNEUF  
ÉCHÉANCIER DE MISE EN OEUVRE 2004-2008

INTERVENTIONS	Échéancier révisé	Année				
		2004	2005	2006	2007	2008
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instauration, par la Régie, d'un programme de suivi et de surveillance des sites d'élimination. <i>(Rf. art 57, LQE)</i> <i>Formation d'un comité de surveillance pour toute installation d'élimination déterminée par règlement du gouvernement et présente sur le territoire. Le règlement détermine les conditions applicables à la formation, au fonctionnement (documents à fournir, conditions d'accessibilité au site, obligation liée à l'information au public, etc.) et au financement du comité.</i></li> </ul>	2009					Lors du L.E.T. (lieu d'enfouissement technique) en 2009
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'une balance par la Régie (pour les sites d'élimination).</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT		Réalisé			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimisation du centre régional de traitement des boues de Deschambault.</li> </ul>	2007				(Voir la lettre de la Régie)	
<b>POLITIQUE ET PROGRAMME DE MISE EN VALEUR</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation, par la MRC, d'une politique d'acquisition de biens basée sur ISO 14000 (réduction à la source) et sur les pressions que les produits exercent sur l'environnement après l'étape de la consommation. <i>Recherche politique semblable ailleurs (MRC, municipalités ou autres institutions);</i> <i>Élaboration de la politique, proposition au comité de suivi et recommandation au conseil.</i></li> </ul>	2009					2009 Toutes les interventions proposées pourraient être à l'étude dans l'élaboration d'une politique de développement durable.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption, par la MRC et ses municipalités, d'une politique d'acquisition de biens. <i>Préparation d'un projet de résolution.</i></li> </ul>	2008 et 2009					À vérifier
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption, par la MRC, ses municipalités, et des établissements privés et publics, des positions très claires concernant la réduction des emballages et les diffuser régulièrement aux fournisseurs, aux gouvernements ainsi qu'à la population en général. <i>Préparation d'une résolution pour MRC et municipalités;</i> <i>Publication d'un encart à cet effet dans les journaux.</i></li> </ul>	2008-2009					Sensibilisation à faire. Dans le cahier spécial de la Semaine québécoise de réduction des

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE PORTNEUF  
ÉCHÉANCIER DE MISE EN OEUVRE 2004-2008

INTERVENTIONS	Échéancier révisé	Année				
		2004	2005	2006	2007	2008
						déchets et sur le site <a href="http://www.laregieverte.ca">www.laregieverte.ca</a>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation, par les municipalités, de fins de semaine dédiées au réemploi avec des permis gratuits pour des ventes-débarras. <i>Effectuer un rappel auprès des municipalités.</i></li> </ul>						A vérifier mais non prioritaire.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption, par la MRC et ses municipalités, d'une politique de valorisation des résidus générés lors des travaux de construction et de démolition réalisés par les municipalités ou pour le compte des municipalités. <i>Recherche politique semblable ailleurs (MRC, municipalités ou autres institutions); Élaboration de la politique, proposition au comité de suivi et recommandation au conseil.</i></li> </ul>	2007				Pas de politique mais tous les résidus de construction et de démolition sont acheminés vers l'éco-centre.	Depuis l'ouverture de l'éco-centre en mars 2007.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Implantation de programmes de réduction à la source dans les bureaux de la MRC et de ses municipalités. <i>Recherche programmes semblables ailleurs (MRC, municipalités ou autres institutions); Élaboration du ou des programmes, proposition au comité de suivi et recommandation au conseil.</i></li> </ul>	2008-2009					A faire. Vérifier les politiques de développement durable existantes.
<b>INFORMATION ET SENSIBILISATION</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption et application, par la MRC, d'un plan de communication pour promouvoir, notamment, la réduction à la source et le réemploi. <i>(Planifier et coordonner les actions de communication : Identifier les objectifs du plan, la stratégie de communication, les moyens d'action et l'échéancier). Le plan devra comprendre les éléments suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Accorder, annuellement et publiquement, une reconnaissance aux ICI qui s'engagent dans une démarche de 3RV;</li> </ul> </li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT			Consulter le Plan de communication	Plan de communication 2007	Plan de communication 2008  Plutôt publiciser le programme d'attestation de Recyc-Québec ICI on recycle!

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE PORTNEUF  
ÉCHÉANCIER DE MISE EN OEUVRE 2004-2008

INTERVENTIONS	Échéancier révisé	Année				
		2004	2005	2006	2007	2008
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instauration d'un programme mensuel de sensibilisation et d'information via des journaux régionaux et municipaux;</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT			<b>Début des chroniques mensuelles dans les journaux municipaux</b>	<b>Chroniques mensuelles</b>	<b>Chroniques mensuelles</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'une séance d'information annuelle pour mettre en contact la population, les ICI et les intervenants en gestion des matières résiduelles disponibles;</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT				<b>Lors du colloque régional écocitoyen de la TCEP</b>	<b>Lors du colloque régional écocitoyen de la TCEP</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion bi-annuelle auprès de la population et des ICI - CD des coordonnées des recycleurs / récupérateurs;</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT					<b>Inscription au Bottin des fournisseurs de l'UCCIP. Site web</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion annuelle, auprès d'élèves du primaire et en collaboration avec la commission scolaire, de documentations sur l'importance d'une saine gestion des matières résiduelles selon les 3RV-E;</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT en partie				<b>Avec les visites à l'Éco-centre. (Écoles primaires et secondaires)</b>	<b>Avec les visites à l'Éco-centre. (Écoles primaires et secondaires)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion mensuelle, dans un journal régional, des coordonnées des comptoirs de vêtements usagés et des points de service de la Ressourcerie;</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Modifié					<b>Distribution d'un feuillet d'information lors du colloque de la TCEP.</b>  <b>Site web de la Régie</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication bi-annuelle, dans un journal régional, des résultats obtenus par les ICI et des actions entreprises par celles-ci;</li> </ul>	2009					<b>À faire en 2009</b>

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE PORTNEUF  
ÉCHÉANCIER DE MISE EN OEUVRE 2004-2008

INTERVENTIONS	Échéancier révisé	Année				
		2004	2005	2006	2007	2008
• Publication d'un bilan annuel des mesures entreprises dans le cadre du PGMR, incluant les quantités déviées de l'élimination et l'évaluation des impacts des mesures.	2008					Site web cahier SQRD
• Mise en place, par la MRC, d'une campagne de sensibilisation et d'information sur la problématique des résidus domestiques dangereux et diffuser des trucs de réduction à la source ou de solutions de remplacement.	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT			En partie, dans le cahier SQRD	Cahier SQRD texte pour bulletins municipaux, site Internet	Cahier SQRD texte pour bulletins municipaux, site Internet
• Collaboration technique, de la MRC, auprès de la population et des ICI pour l'implantation d'activités spécifiques.	A partir de 2009					À faire en 2009
• Obtention, par des échanges, des besoins annuels des recycleurs / récupérateurs oeuvrant sur le territoire. <i>Tenir à jour la liste des recycleurs et des récupérateurs qui oeuvrent sur le territoire; Établir un outil (exemple sondage ou questionnaire) permettant d'obtenir des données sur les matières recyclées et récupérées et produire un répertoire de ces matières qui devra être diffusé sur l'ensemble du territoire.</i>	A partir de 2007 <input checked="" type="checkbox"/> FAIT				Série de rencontres avec les ouvroirs régionaux et la Ressourcerie	Soutien à l'implantation du projet de la Ressourcerie en collaboration avec d'autres ouvroirs.
• Sensibilisation de la population, par la MRC, afin de générer des initiatives visant à favoriser le compostage des matières putrescibles.	<input checked="" type="checkbox"/> FAIT	Séances de compostage domestique par la Régie.	Séances de compostage domestique par la Régie.	Séances de compostage domestique par la Régie.  Et projet- pilote de collecte à St- Raymond	Séances de compostage domestique par la Régie.	Séances de compostage domestique par la Régie.
• Sensibilisation des industries, par la Régie, afin qu'elles entreprennent une démarche couvrant les 3RV.	2008-2009					Cahier SQRD Site web

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE PORTNEUF  
ÉCHÉANCIER DE MISE EN OEUVRE 2004-2008